



FESTIVAL DE THÉÂTRE AUX LAVOIRS

17, 18 et 19 juillet 2025

Apéro-contes, théâtre, exposition
Spectacles tout public, de 18h30 à 20h



FESTIVAL *aux* **LAVOIRS**



Vancé, le 17 juillet 2025

Accueil en musique suivi d'un apéro-conte par Mathias Rouche de 18h30 à 19h.

19h15 : Spectacle « Les Pleines Patates » de Clara Chauvin.

«Les Pleines Patates est un presque seule en scène qui offre une tranche de la vie de quatre femmes de la même famille. Toutes issues du milieu rural mayennais, elles entretiennent pourtant des rapports différents à leur péquenauderie. Leurs patates sont pleines de dire et leur ressenti mais faudrait 'cor trouver le temps d'en placer une. Parce qu'un jour les Mayennaises feront la révolution, mais pas demain parce que y'a les vaches à traire.»
Entrée 10€ /pers. Gratuit jusqu'à 15 ans

Villedieu-le-Château, le 18 juillet 2025

Accueil en musique suivi d'un apéro-conte par Mathias Rouche de 18h30 à 19h

19h15 spectacle « Journal de Bord »

« Journal de Bord » est un solo de danse tout public proposé par le collectif La Mouvante. Une danseuse évolue au gré de ses métamorphoses dans un étrange pays noyé de papier journal, de musique et de mots.

Un solo naïf et poétique qui vous emmènera dans un monde surprenant, tel un « Journal de Bord » absurde et décalé s'écrivant sous vos yeux.

Entrée 10€ /pers. Gratuit jusqu'à 15 ans

La Chartre-sur-le-Loir le 19 juillet 2025

Balade découverte des lavoirs

de la Chartre-sur-le-loir en écoutant un conte proposé par Mathias Rouche.

Conte qui se développe dans des lieux publics et privés, suivi d'un apéro de clôture du festival.

RDV place Micheline-Masse (derrière la mairie) à 16h30.

Entrée 7€ /pers. Gratuit jusqu'à 15 ans

Exposition de photographies par l'Association de Sauvegarde des Lavoirs en Vallée du Loir.

Contact : Association Maison Rose Carrée :
06 87 50 73 41 - maisonrosecarre@gmail.com



Nos remerciements aux mairies de Vancé, Villedieu et La Chartre pour leur accueil, ainsi qu'aux habitants de la Chartre qui nous reçoivent chez eux.